

Accord Unedic : une correction à minima

Les modifications qui seront apportées au différé d'indemnisation des intermittents ne calmeront pas les opposants. **PAGE 2**

Le Bateau Feu rouvre après travaux

La scène nationale va bénéficier d'installations adaptées à l'opéra et à la danse et d'une salle pour les nouvelles scénographies. **PAGE 4**



Roanne : le directeur remercié

Le nouveau maire a fait valoir la nullité du contrat d'Abdelwaheb Sefsaf, contestant aussi la double fonction d'artiste et directeur. **PAGE 5**

Nomination surprise de Pascale Henrot à la direction de l'ONDA **PAGES 3 ET 20**

La culture reste en marge du futur «big-bang» territorial

Le maintien de la compétence partagée entre collectivités sur la culture n'est plus une garantie quand la future réforme territoriale a comme priorité de réduire les dépenses.

La seconde loi de décentralisation, qui sera présentée par Marylise Lebranchu le 14 mai, supprimera la clause de compétence générale, mais l'article 24 prévoit que : «*les compétences en matière de culture, de sport et de tourisme sont partagées entre les communes, les départements et les régions*». Le secteur du spectacle vivant avait bataillé pour la même cause, en 2010. Mais il avait alors l'appui des collectivités locales, vent debout contre une loi portée par la droite. L'opinion dominante dans les exécutifs locaux a basculé, face à la nécessité d'économies budgétaires, assumée par le gouvernement de gauche. Les collectivités devront même prévoir 11 milliards d'économies supplémentaires, entre 2015 et 2017.

répartition des rôles. Mais elle ne passera à l'Assemblée qu'en 2015. Or la réalité économique va plus vite que les textes de loi et la décision d'une collectivité de réduire ou supprimer sa subvention à un festival n'attendra pas la conférence territoriale (lire l'encadré ci-dessous et en page 4). C'est déjà ce que constatent Martin Malvy et Alain Lambert auteurs d'un rapport remis à Manuel Valls le 14 avril : «*La contrainte financière agit depuis 2010 comme un régulateur de ces imbrications [entre collectivités], chaque échelon se repositionnant sur son cœur de compétences et cherchant à minimiser ses coûts de gestion à travers des mutualisations. Ainsi, les régions comme les départements réduisent de plus en plus leur contribution aux*

politiques culturelles et sportives du bloc communal.»

Une compétence obligatoire ?

L'article 25 de la loi Lebranchu incite à la création de guichets uniques : «*l'État, une collectivité territoriale ou un EPCI à fiscalité propre peut déléguer à une autre personne publique l'instruction et l'octroi des aides et subventions qui relèvent de sa compétence*». C'est un instrument qui peut stimuler la coopération entre financeurs publics, mais aussi, au nom de la simplification administrative, encourager les délégations de compétences des DRAC vers d'autres collectivités.

L'autre nouveauté de la réforme territoriale, présente dans tous les esprits, est la fusion des régions

– leur nombre passera de 22 à 12 d'ici trois ans – puis la disparition des départements, à l'horizon 2021. Les départements dépendent 1,3 milliard d'euros pour la culture par an. En mars, l'association Culture et Départements révélait que sur 56 départements étudiés, 96% disposent d'une aide à la création artistique. Les communautés de communes prendront-elle le relais ? «*Si les départements sont voués à disparaître par absorption dans les métropoles, il suffit de prévoir que celles-ci auront obligation de coopérer avec les Villes et les Régions pour construire des politiques culturelles*», répond sur son blog Vincent Moisselin, directeur de la culture du Département de Seine-Saint-Denis. Jean-Philippe Lefèvre, adjoint à l'action culturelle et à l'événementiel de Dole, livrait ses doutes lors d'une table ronde au Printemps de Bourges : «*Nous allons vivre une déflagration avec le rapprochement des régions et la suppression des départements. Le nouveau territoire fera des choix, un ou deux festivals vont demeurer. La concurrence et la richesse des initiatives culturelles en France va être interrogée.*»

YVES PÉRENNOU

Répartition des rôles

Même si elle conserve les financements croisés, la culture va se trouver prise dans cet étau. D'autant plus que la loi de décentralisation ne donnera pas aux régions le rôle de chef de file, à la différence du tourisme. La loi sur la création artistique promettait d'installer des «*pactes de développement territorial*» fixant une

Béthune : Z'Arts Up sous tension

À deux semaines du festival des arts de la rue Z'Arts Up !, la nouvelle équipe municipale de Béthune (Olivier Gacquerre, UDI) veut faire des économies. Elle a annoncé à l'organisateur, la scène nationale Culture Commune, qu'elle proposerait de baisser sa subvention de 160 000 euros à 75 000 euros, soit un tiers du budget bénéficiant par ailleurs de crédits européens et de la Communauté de communes. La proposition devait passer au conseil municipal du 29 avril. Le festival qui invite 21 compagnies, soit près de 200 artistes et techniciens, pour plus de 100 représentations sur trois jours, était pris de court.